



*Cérémonie
du 8 mai 2015
à Arras.*

La
compagnie
de gendarmerie
du
Pas-de-Calais
de
janvier à mai 1945

Benoît Haberbusch

*Docteur en histoire
Chef d'escadron,
Service historique de la Défense
Département de la recherche,
des études et de l'enseignement*

Après avoir fait partie pendant quatre ans de la zone interdite et avoir été rattaché au commandement militaire de Bruxelles, le département du Pas-de-Calais est libéré rapidement au début du mois de septembre 1944, lors de la ruée fulgurante des Alliés vers la Belgique. Présents durant toute l'Occupation, les gendarmes du Pas-de-Calais continuent de consigner dans leurs rapports l'évolution de l'état d'esprit de leurs concitoyens au cours de cette période allant du début de l'année 1945 jusqu'à la capitulation allemande du 8 mai 1945.

Les ultimes soubresauts de la guerre

En janvier 1945, le spectre de la guerre plane toujours sur le Pas-de-Calais, même si ce département a retrouvé sa liberté depuis quatre mois⁽¹⁾. L'offensive allemande lancée dans les Ardennes à partir du 16 décembre 1944 marque durablement les esprits. « La poussée ennemie sur le front belge a créé un certain émoi par crainte d'une nouvelle invasion et de ses conséquences, note le capitaine Roux commandant de la compagnie. Elle a rappelé à tous ceux qui ont tendance à croire que tout danger est écarté »⁽²⁾. Pendant plusieurs jours, le Pas-de-Calais vit encore sous

la menace de raids aériens ennemis, comme à Trezennes, à Chatillon, à Achicourt et à Lillers entre le 1^{er} et le 2 janvier 1945. À propos de cette dernière attaque, le capitaine Fortin constate qu'elle a soulevé « une certaine émotion dans la population qui croyait le danger aérien désormais écarté »⁽³⁾.

Outre l'aviation adverse, les autorités craignent l'infiltration d'agents ennemis, allemands ou français, envoyés pour commettre des actes de sabotage. Le 20 janvier 1945, le commandant de la section de Montreuil-sur-Mer rapporte



Légende :

- Chef-lieu de compagnie
- Sections gendarmerie
- Brigades gendarmerie

(1) La libération du Nord-Pas-de-Calais a eu lieu entre le 1^{er} et le 5 septembre 1944, excepté pour Dunkerque qui reste aux mains des Allemands jusqu'au 9 mai 1945. Lire « Actes du colloque de l'Université de Lille III tenu les 2 et 3 novembre 1974 sur la Libération du Nord et du Pas-de-Calais 1944-1947 », dans la *Revue du Nord*, t. 57, n° 226-227, juillet-décembre 1975.

(2) Compte rendu n° 7/4 du 15 janvier 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, Service historique de la Défense – fonds gendarmerie (SHD-GD), 62 E 54.

ainsi que le comité de libération de la localité fait de la propagande « pour recruter des gardes civiques républicains pour dépister les éléments de la 5^e colonne et rechercher éventuellement les ennemis susceptibles d'être parachutés ». Les

(3) Bulletin de renseignements hebdomadaire n° 4/4 du 10 janvier 1945 du capitaine Fortin commandant la section de gendarmerie de Béthune, SHD-GD, 62 E 73.



précautions prises ne relèvent pas totalement du fantasme, puisque, dans la nuit du 22 au 23 mars 1945, les gendarmes découvrent dans un champ à l'ouest d'Arras deux postes émetteurs-récepteurs et des bagages encore accrochés de parachutes. Malgré d'actives recherches, aucun suspect n'est toutefois arrêté⁽⁴⁾.

Par ailleurs, les gendarmes remarquent que la population, marquée par quatre années d'occupation, accepte sans difficulté l'effort demandé en termes de mobilisation. « L'appel de la classe 1943 et la mobilisation annoncée des classes 1940, 1941 et 1942 sont très bien accueillis », annonce ainsi le commandant de la section de Montreuil-sur-Mer⁽⁵⁾. Son camarade de la section de Béthune précise toutefois que le maintien à

(4) Rapport n° 126/4 du 13 avril 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

(5) Rapport n° 11/4 du 8 mars 1945 du capitaine Cazaubon commandant de la section de gendarmerie de Montreuil-sur-Mer, SHD-GD, 62 E 106.

leur poste des mineurs de la classe 43 est assez critiqué⁽⁶⁾.

Toutefois, durant cette période, le danger ne vient pas seulement des Allemands. Les Alliés causent aussi plusieurs dégâts considérables. Le 27 février 1945, la ville de Calais subit par erreur un bombardement aérien de la part de la *Royal Air Force* (RAF). Le bilan, particulièrement lourd, s'élève à 92 tués et plus de 200 blessés. Les bombes ont atteint 141 immeubles dont 49 sont complètement détruits⁽⁷⁾. Malgré des excuses plutôt laconiques de la part des Anglais, la population conserve son calme. Quelques jours plus tard, le 2 mars 1945, un bombardier allié s'abat en flammes à Saint-Inglevert, en tuant un civil et un des occupants de l'appareil. Le 10 mars à Allouagne, 13 bombes tombent lors du passage d'une formation d'avions, deux bombes éclatent mais sans faire de dégâts⁽⁸⁾.

Enfin, le tribut payé par la population à la guerre se prolonge longtemps après le départ de l'occupant. Le 24 mars, au large de Berck-Plage, deux bateaux de pêche sautent sur des mines en sortant du port d'Étaples. Ce drame, ajoute le rédacteur du rapport, n'a pas seulement laissé quatre veuves et douze orphelins, mais il a stoppé net l'industrie de la pêche, privant le ravitaillement général de 50 kilos de poisson. De nombreux enfants sont aussi victimes d'explosifs, à l'image de cette fillette de 6 ans, tuée le 7 avril à Audinghem, par un engin dissimulé dans un coussin abandonné par les Allemands. Le 20 mai 1945, plusieurs jours après l'armistice, le commandant de compagnie témoigne de l'exaspération de la population face à la lenteur des opérations de sécurisation : « Les populations de la zone côtière réclament le déminage des rues, jardins, champs, prairies, etc. encore minés 7 mois après la libération. Des volontaires entreprennent ce travail dangereux et des accidents mortels sont à enregistrer chaque semaine. Il serait souhaitable que ces opérations soient effectuées sous la direction de techniciens militaires »⁽⁹⁾. Les

(6) Rapport n° 59/4 du 8 mars 1945 du capitaine Fortin commandant la section de gendarmerie de Béthune, SHD-GD, 62 E 73.

(7) Rapport n° 97/4 du 13 mars 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

(8) Rapport n° 104/4 du 21 mars 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

(9) Rapport n° 144/4 du 20 mars 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

nombreux prisonniers allemands formeront une main-d'œuvre idéale pour ce long travail ingrat et périlleux.

Les difficultés du retour à la vie normale

Après la libération du Pas-de-Calais, comme dans de nombreux départements, la population n'aspire qu'à retrouver au plus vite ses conditions d'existence d'avant-guerre. Or, la transition s'avérant plus longue que prévue, les habitants ne cachent pas leur impatience. « La rareté des vivres ne peut plus être mise sur le compte des Allemands, ceux-ci étant partis et les alliés de leur côté ne font aucun prélèvement, remarque le capitaine Fortin. Dans ces conditions la population se demande si la bureaucratie n'est pas la cause de cet état de choses »⁽¹⁰⁾. L'officier pointe surtout l'existence de dysfonctionnements exaspérants. D'un côté, la production charbonnière est menacée de saturation en raison de la difficulté à écouler ses stocks à cause de la pénurie de transport. D'un autre côté, l'industrie métallurgique voisine risque le chômage technique par manque de combustible. En dehors du charbon, la pénurie touche aussi le textile, la viande et les matières grasses.

Le retour des sinistrés n'arrange pas la situation. « La population des villes côtières continue à rentrer à une cadence accélérée (18 000 personnes à Boulogne, 30 000 à Calais), rend compte le commandant de compagnie. Elle s'installe dans des conditions très précaires aggravées par l'hiver. L'effort fait par les pouvoirs publics pour porter aide aux sinistrés s'avère lent et insignifiant »⁽¹¹⁾. Pour sa part, le capitaine Cazaubon estime que les promesses du retour à l'abondance après la Libération répétées par la radio de Londres n'ont fait qu'aggraver la déception des Français. Selon lui, il aurait été plus profitable de mettre le pays en face des réalités qui l'attendaient que « de ressasser des promesses qui ne pourraient pas être tenues »⁽¹²⁾.

Plusieurs manifestations ont lieu dans le Pas-de-Calais pour protester contre la mauvaise ges-

tion du ravitaillement. Le 5 avril 1945, plusieurs rassemblements sont organisés dans le département à Bully-les-Mines, à Carvin, à Oignies, à Liévin, à Loos-en-Gohelle, à Noyelles-Godault, à Hénin-Liétard et à Lens. À Vitry-en-Artois, une cinquantaine de femmes déposent à la mairie une revendication pour l'amélioration du ravitaillement. À Arras le 6 avril, près de 500 femmes se regroupent devant la préfecture. Malgré la foule, les gendarmes n'enregistrent aucun débordement.

Comme le reste de la population, la gendarmerie n'est pas épargnée par le contexte de pénurie. Le manque de tissu se fait plus cruellement ressentir car il porte atteinte à l'image de l'institution auprès du public. « La question vestimentaire n'a subi aucune amélioration, se plaint le capitaine Roux, les effets de drap sont à bout d'usage. Il faudrait absolument que l'on puisse



3^{ème} BOULOGNE S/MER - Le Port
(Avant et après la guerre)

(10) Bulletin de renseignements hebdomadaire n° 6/4 du 17 janvier 1945 du capitaine Fortin commandant la section de gendarmerie de Béthune, SHD-GD, 62 E 73.

(11) Rapport n° 66/4 du 20 février 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

(12) Bulletin de renseignement hebdomadaire n° 5/4 du 23 janvier 1945 du capitaine Cazaubon commandant de la section de gendarmerie de Montreuil-sur-Mer, SHD-GD, 62 E 106.



Vue aérienne des défenses côtières réalisées par les Allemands sur la côte calaisienne.

les remplacer. Des allocations de gabardine pour veste et culotte sont nécessaire et urgente (sic) »⁽¹³⁾. Une solution transitoire est néanmoins trouvée en avril, comme s'en félicite le commandant de compagnie : « La distribution des tenues anglaises utilisables pour le service a apporté une solution heureuse à la situation critique dans laquelle se trouvaient de nombreux gradés et gendarmes »⁽¹⁴⁾. Malgré ces quelques progrès, les gendarmes vont devoir patienter encore de longs mois pour ne plus subir le rationnement qui ne s'achève véritablement qu'en 1949.

Une insécurité persistante

Dans les derniers mois de la guerre, la pénurie ne constitue pas la seule préoccupation des gendarmes qui restent confrontés à un degré de violence élevé. Les rancunes nées de la guerre, les armes en circulation et la population flottante sont autant de facteurs aggravants pour la sécurité publique. Les règlements de compte ne sont pas terminés, comme le prouve l'extrait suivant : « Le 17 mars 1945 à 22 heures 10, un attentat a

été commis contre Monsieur B..., marchand de grains à Nœux-les-Mines, ancien maire au temps de l'occupation. Vengeance ». Toutefois, les revendications politiques cèdent la place à des intentions plus crapuleuses. « On n'attaque plus pour se venger d'un tel individu, mais bien pour voler », analyse le capitaine Roux⁽¹⁵⁾.

Une partie de ces actes de brigandage est attribuée aux étrangers présents dans le Pas-de-Calais, notamment les Russes. « Dans le département, il existe deux camps russes, explique le capitaine Roux. L'un à Arras dans lequel on a placé tous les sujets russes ayant appartenu à l'armée « Wlassof », un autre à Hénil-Liétard dans lequel se sont réfugiés les sujets russes anciens prisonniers de guerre amenés par les Allemands dans la région des mines et rendus libres par la Libération »⁽¹⁶⁾. Pour diminuer cette délinquance, un peloton de réserve est constitué au niveau du groupement et un système de patrouilles de gendarmes accompagnés de Russes se met en place

(13) Rapport n° 3/4 du 4 janvier 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

(14) Rapport n° 113/4 du 5 avril 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

(15) Rapport n° 135/4 du 21 avril 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

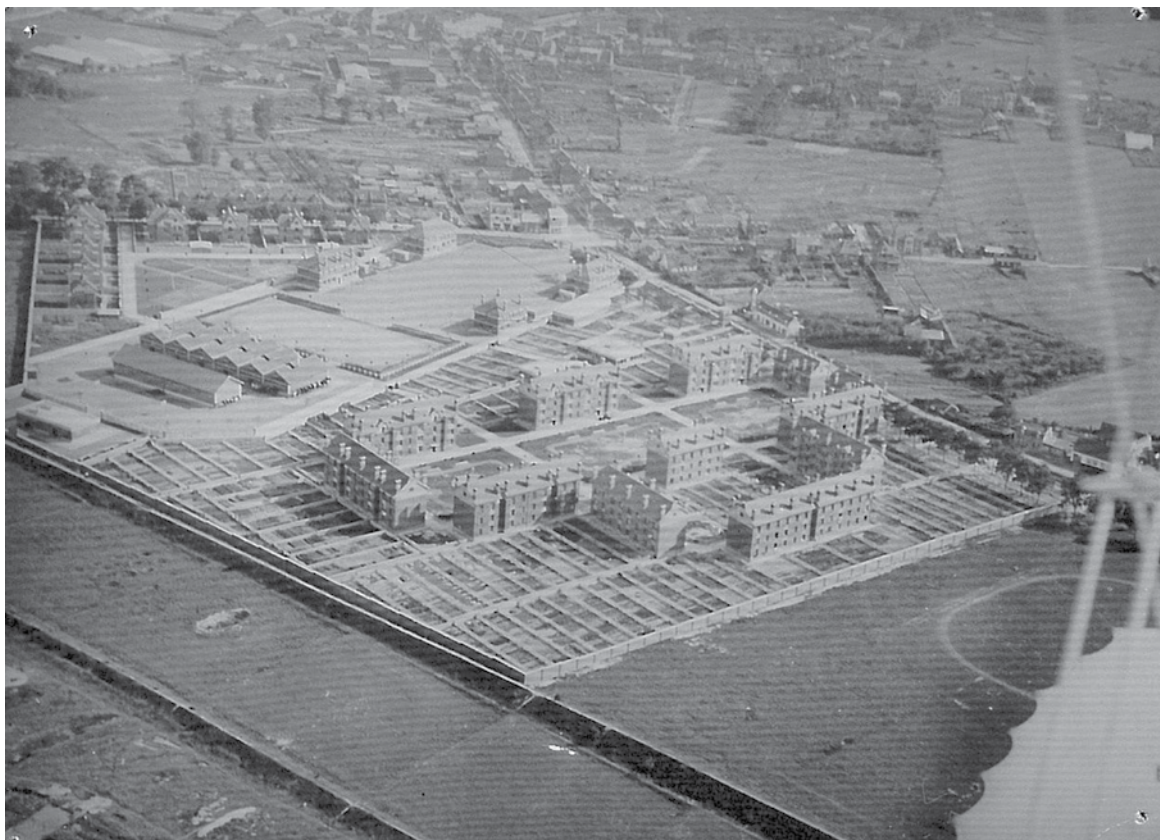
(16) Rapport n° 92/4 du 7 mars 1945 du capitaine Roux, commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

à partir de février 1945 à Hénin-Liétard, Billy-Montigny, Courcelles-les-Lens.

« Le départ des sujets russes des camps d’Hénin-Liétard et d’Arras a apporté un réel soulagement à la population, note le commandant de compagnie à la fin du mois de mars 1945. Il ne reste comme suspects surtout dans le bassin minier que quelques « *Volksdeutsche* »⁽¹⁷⁾ ou soupçonnés comme tels. Ils sont surveillés. Un

de la compagnie est dissous à la suite du départ des Russes en mars 1945.

En ce qui concerne les Alliés stationnés dans le Pas-de-Calais, exclusivement des Anglais, les rapports demeurent cordiaux. Voici des exemples des commentaires rédigés par les gendarmes : « Les rapports avec les troupes alliées et notamment avec la *Military Police* sont toujours excellents » ou « le comportement des armées alliées



Le quartier Baudimont à Arras en 1939.

certain nombre d’étrangers de nationalité russe – tchèque – espagnole – polonaise – italienne – britannique et belge qui ont fait l’objet d’un examen de la commission de criblage sont surveillés spécialement. Ils travaillent spécialement dans la culture. Leur attitude et leur conduite ne donnent lieu à aucune critique »⁽¹⁸⁾. Le peloton de réserve

ne prête à aucune critique la population continue d’entretenir d’excellents rapports avec les Alliés. Plusieurs manifestations d’amitié franco-britannique ont obtenu un plein succès »⁽¹⁹⁾. Du reste, les troupes anglaises, déjà peu nombreuses, quittent le département bien avant la signature de l’armistice du 8 mai 1945.

(17) Le terme *Volksdeutsche*, littéralement « allemand par le peuple », est un terme allemand forgé au début du XX^e siècle pour désigner les populations vivant hors des États à population majoritairement allemande et dont elles n’ont pas la nationalité, mais que se définissent (ou sont définies) ethniquement ou culturellement comme allemandes. Les idéologues nazis se servent de cette notion de *Volksdeutsche* pour justifier les revendications territoriales du III^e Reich.

(18) Rapport n° 104/4 du 21 mars 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, 5, SHD-GD, 62 E 54.

En matière de politique intérieure, le fait que la partie minière et industrielle du département soit soumise à une « puissante influence socialo-communiste » ne paraît pas susciter d’inquiétude de la part des gendarmes. La rapide dissolution des formations paramilitaires nées de

(19) Compte rendu n° 7/4 du 15 janvier 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

la Libération contribue à lever les craintes. Le 10 janvier 1945, le commandant de la section de Béthune note que : « La déclaration de Monsieur Thorez au sujet de la non-raison d'existence des milices patriotiques a mis en sommeil tous les mouvements relevant de ce domaine »⁽²⁰⁾. Le 1er février, le commandant de compagnie indique que « les dirigeants des groupements de résistance ont été invités à persuader les chefs locaux des gardes civiques républicaines de ne plus chercher à s'armer et de rendre les armes qu'ils détiennent »⁽²¹⁾. Le 11 mars 1945, le discours de Maurice Thorez à Lens attire 10 000 auditeurs, mais les gendarmes ne notent aucun débordement. Les élections municipales d'avril 1945 ne suscitent guère plus de commentaires de la part des gendarmes.

Une épuration à double tranchant

Comme dans le reste du pays, les gendarmes du Pas-de-Calais participent à l'épuration légale qui suit la Libération avec la restauration de la légalité républicaine. Les militaires de l'Arme arrêtent les collaborateurs, puis les transfèrent vers les camps d'internements à Arras, Desvres, Saint-Omer, Béthune et Hénin-Liétard. Malgré les annonces répétées de la fin de l'épuration par le capitaine Roux, celle-ci connaît même un regain d'activité après l'armistice du 8 mai 1945. « Avec le retour des prisonniers et des déportés politiques, le travail d'épuration reprend une certaine recrudescence, reconnaît l'officier. En effet, d'anciens collaborateurs se glissent parmi ces rapatriés et vite reconnus sont pour la plupart arrêtés. Quelques individus suspects sont en fuite »⁽²²⁾. À la fin du mois de mai 1945, 801 collaborateurs sont détenus dans les divers camps du département. Cependant l'épuration est jugée décevante. Francis-Louis Closon, le commissaire de la République arrivé à Lille en septembre 1944 pour rétablir l'ordre républicain dans les deux départements, ne parvient pas à répondre aux attentes de la population surtout dans le bassin minier⁽²³⁾.

(20) Rapport n° 25/4 du 10 janvier 1945 du capitaine Fortin commandant la section de gendarmerie de Béthune, SHD-GD, 62 E 73.

(21) Note de service n° 35/4 du 1^{er} février 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

(22) Rapport n° 144/4 du 20 mai 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

(23) Agathe Rigo, « Le 8 mai 1945, Le Nord-Pas-de-Calais n'était pas à la fête », www.lavoixdunord.fr, publié le 8 mai 2015.

Auxiliaire de l'épuration légale, la gendarmerie n'échappe toutefois pas à l'épuration dans ses propres rangs. Du reste, le sujet est largement abordé dans les rapports de l'Arme. Au début du mois de janvier 1945, le commandant de compagnie fait état de la situation suivante : « La néfaste campagne de presse contre les militaires de l'Arme a presque cessé, mais des attaques sont encore menées par des particuliers qui profitent encore des circonstances actuelles pour assouvir parfois de basses vengeances. Devant cet état de fait, certains gendarmes hésitent à faire preuve d'autorité et l'exécution du service ne peut qu'en souffrir »⁽²⁴⁾.

Le commandant de la section de Béthune, insiste, quant à lui, sur l'aggravation du moral des gendarmes : « Le personnel est actuellement sous la menace constante de suspicion de la part de certains partis politiques. De trop nombreuses plaintes, non fondées, sont déposées par des particuliers de mauvaise foi contre certains membres de la gendarmerie qui ont cependant fait leurs devoirs de Français pendant l'occupation dans des conditions extrêmement difficiles et pénibles »⁽²⁵⁾.

En mars 1945, le procès à Béthune des ex-commissaires Cadeyne et Dobbelaire ne manque pas de susciter des commentaires parmi le personnel : « Au cours des audiences, on fait indirectement le procès de la police et, en particulier, celui de la discipline et de l'obéissance [...] il résulte de ces procès que le personnel de service aux audiences éprouve un malaise qui paraît justifié. Il se pose la question de savoir en quoi consistent l'obéissance et la confiance due aux supérieurs. Cet état d'esprit risque de s'aggraver dans les jours à venir lorsque des militaires de l'Arme comparaitront devant la Cour de Justice »⁽²⁶⁾.

Quelque temps plus tard, le procès du lieutenant Fleurose, commandant de la section de Lens, et de son adjoint l'adjudant Hennion expose effectivement aux yeux de tous les compromissions d'une partie du personnel de l'Arme en matière de collaboration. Entre les mois de janvier et d'avril 1942 le lieutenant Fleurose démantèle,

(24) Rapport n° 3/4 du 4 janvier 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

(25) Bulletin de renseignements hebdomadaire n° 6/4 du 17 janvier 1945 du capitaine Fortin commandant la section de Béthune, SHD-GD, 62 E 73.

(26) Rapport n° 60/4 du 8 mars 1944 du sous-lieutenant Garçon de la section de gendarmerie de Béthune, SHD-GD, 62 E 73.



Reproduction du portrait du général de Gaulle diffusé à travers la France à la fin de la guerre.

dans le bassin minier du Pas-de-Calais, l'essentiel des réseaux de l'organisation armée du Parti communiste. Comparaisant le 16 avril 1946 devant la cour de Justice de Béthune, le lieute-

nant Fleurose est condamné à mort, puis exécuté le 19 mai 1945⁽²⁷⁾.

(27) Claude Cazals, *La gendarmerie et la « Libération ». Résistance. Combats libérateurs. Réorganisation. Épuration*, Paris, Éditions de la Musse, 2001, p. 233-237.

À propos de son adjoint, également jugé, le nouveau commandant de compagnie n'hésite pas à faire part d'une certaine compréhension révélatrice de l'état d'une partie des gendarmes de l'époque: « Pendant l'occupation, l'adjudant Hennion, gradé courageux enquêteur très fin, stimulé par le lieutenant Fleurose [...], s'est acharné contre les membres du Parti communiste dissous. [...] À sa décharge, il faut bien dire que l'adjudant Hennion était loin d'être pro-allemand. Il s'est conduit d'une façon courageuse et parfaite lors des combats de libération. Dans des conditions très difficiles et périlleuses, il a organisé le ravitaillement des enfants et des vieillards dans une cité des mines de Carvin cernée par les Allemands. Il a fourni des armes à la Résistance. Il n'a jamais inquiété des personnes qui cachaient des aviateurs anglais »⁽²⁸⁾. Ce plaidoyer de la part d'un officier de la gendarmerie à l'époque de la Libération permet de mieux comprendre les motivations de certains gendarmes qui ont agi sous l'Occupation moins par germanophilie que par anticommunisme. L'adjudant Hennion, qui avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 23 mars 1944 dans la cour de la brigade de Carvin, est condamné à mort. Cependant, le général de Gaulle le gracie.

Quel est le bilan de l'épuration pour la compagnie du Pas-de-Calais? Le dépouillement des archives de la compagnie et des sections du Pas-de-Calais n'apporte pas de réponse précise, mais il confirme l'ampleur du phénomène dans ce département pour la gendarmerie, surtout au niveau des cadres. Le chef d'escadron Valogne, ex-commandant de la compagnie, est inculpé de trahison, de même que le colonel Pierron, ex-commandant de la 1^{re} légion de gen-

(28) Transmis n° 46/4 du 10 février 1945 du capitaine Roux, commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

darmerie. Le 25 juillet 1945, il est condamné à la peine d'un an de prison et à la confiscation de ses biens. Dans la liste du personnel épuré, on trouve l'adjoint au commandant de la section de Lens ainsi que les commandants des brigades de Rouvroy, Pont-à-Vendin et Bourbourg. En mars 1945, le capitaine précise que trois de ces gradés, internés en septembre 1944 pour être soustraits à la « fureur populaire », sont toujours détenus six mois après⁽²⁹⁾.

Pour conclure, à l'instar des archives de la gendarmerie des autres départements pour la période 1939-1945, celles du Pas-de-Calais se révèlent aussi riches d'enseignements pour restituer le climat d'ambiance au cours des derniers mois de la Deuxième Guerre mondiale. Comme le constatent les gendarmes, la fin de l'occupation ne signifie pas la fin de la guerre. Une menace, certes plus diffuse, n'en continue pas moins de planer pendant plusieurs semaines au début de l'année 1945. La population est surtout confrontée à la persistance de la pénurie générale, notamment au niveau alimentaire, qui devient difficilement supportable après l'immense espoir suscité par une libération rapide. De leur côté, les gendarmes peinent à garantir la sécurité publique à cause du grand nombre d'armes en circulation facilitant le brigandage qui tend à se substituer aux vengeances de la libération. Les résultats mitigés de l'épuration ne sont pas en mesure à apaiser les esprits. De même, l'épuration qui frappe les chefs de la gendarmerie du Pas-de-Calais et plusieurs gradés provoque un malaise auprès d'une partie du personnel en remettant en cause le principe de l'obéissance au chef.

(29) Lettre n° 90/4 du 5 mars 1945 du capitaine Roux commandant provisoirement la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais au préfet du Pas-de-Calais, SHD-GD, 62 E 54.

À noter

La SNHPG dispose désormais d'une annexe à Maisons-Alfort. Adressez tous vos courriers et communications téléphoniques à :

SNHPG
4 avenue Busteau
94706 MAISONS-ALFORT Cedex
Tél : 01 48 93 64 16

ON VOUS EMBARQUE



OUVERTURE
MUSÉE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

À MELUN À 45 KM AU SUD DE PARIS
LE 10 OCTOBRE

EXPOSITION «LA GRANDE GUERRE DES GENDARMES»



www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/musee
www.facebook.com/musee.gendarmerienationale



AVEC LA PARTICIPATION DE

